

Waremme, le 10 mars 2021

<p>Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural Lundi 08 mars 2021</p>
---

## Présences

Membres de la CLDR :

- Présents : 8 personnes :

Johan ANCIA, Lucas DORMAL, Jocelyne DUBOIS, Frédérick JEROME, Louise LAMBERT, Aurélie THOMAS, Michel THOMAS, Marc VOUE.

Membre invité : Raphaël GREGOIRE

- Excusés : 5 personnes

Pascale DESSART, Nicole HANOT, Serge MANZATO, Manuel PEÑA HERRERO, Nicolas VANDERHEYDEN.

Pour l'Administration communale : Christelle SMAL, Maxime ANDRIEN, agents-relais de l'ODR.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Marc VAN DEN BROECK

## Ordre du Jour :

- Le PCDR en 2020
  - Bilan de l'année 2020
  - Suivi du PCDR et propositions d'action
- Programmation pour les années à venir

----

## 1. INTRODUCTION

Johan ANCIA introduit la réunion et accueille les membres présents à cette réunion virtuelle. Marc VAN DEN BROECK s'assure que les participants sont familiers de l'outil Zoom et informe qu'il n'utilisera pas de support de présentation pour favoriser les interactions.

Le compte rendu de la précédente réunion du 17/02/2020 est approuvé à l'unanimité.

## **2. LE PCDR EN 2020**

### **2.1. Bilan de l'année 2020**

L'année 2020 a été exceptionnelle à bien des égards. La situation sanitaire a bien entendu obligé le report, voire l'annulation pure et simple de nombreuses activités, dont les réunions de la CLDR.

En ce qui concerne le Développement Rural, nous étions également dans l'expectative car la Ministre en charge souhaite prendre le temps de réévaluer cet outil et de procéder à certains ajustements afin de favoriser l'équité entre les communes, et garantir une réelle participation citoyenne. En outre de nouveaux taux et plafonds sont appliqués au financement des projets ce qui pouvait laisser craindre des difficultés accrues pour mettre en œuvre les projets du PCDR d'Engis. Il n'est finalement rien.

Ces changements sont décrits dans un nouvel arrêté ministériel entré en vigueur le 12 octobre 2020, qui peut être consulté ici : <https://bit.ly/2NxP1jK>

### **2.2. Adoption du nouveau ROI**

Dans la foulée, la Ministre a décidé, dans un Arrêté ministériel daté du 12 février 2021, d'un modèle de ROI obligatoire qui doit être approuvé par toutes les CLDR et les Conseils Communaux.

Marc en détaille quelques points d'attention :

- Bien que ce soit déjà le cas à Engis, ce nouveau ROI entérine le fait que les membres effectifs et suppléants disposent exactement des mêmes droits et prérogatives.
- Nouveauté importante, les décisions requièrent dorénavant un quorum de 50% des membres citoyens. Si ce dernier n'est pas atteint, une CLDR doit être convoquée dans les 15 jours et la décision peut alors être prise quel que soit le nombre de participants.

Le ROI est adopté à l'unanimité.

### **2.3. Composition de la CLDR**

Suite à la démission de Annick AERTS et de Jean FLAGOTHIER, la CLDR est aujourd'hui composée de 20 membres, 15 citoyens et 5 mandataires, ce qui correspond à la composition minimum prévue par le décret.

La période n'est probablement pas propice pour recruter de nouveaux membres, mais dès que les activités reprendront, il sera utile que chacun en parle autour de lui et invite de nouveaux citoyens à apporter leur dynamique au sein de la CLDR.

Seuls 6 membres citoyens sont présents aujourd'hui. En d'autres termes, nous n'atteignons pas le quorum pour valider l'approbation du Rapport annuel. Ce dernier devant également être approuvé par le Conseil communal et transmis à l'Administration pour le 31 mars, il n'est matériellement pas possible de convoquer une réunion dans les 15 jours. Il y a de fortes chances pour que l'Administration se montre compréhensive en raison de la période de transition suivant l'approbation des nouveaux ROI.

#### **2.3.1. Rapport annuel**

Chaque année, la Commune doit remettre à la Région Wallonne un rapport annuel reprenant l'avancement des différents projets et du dynamisme de la participation citoyenne.

Un tableau reprenant l'ensemble des projets du PCDR ainsi que leur statut en 2020 (réalisés, en cours, en attente ou abandonnés) est transmis en annexe de ce compte rendu.

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une évolution en 2020 sont repris dans ce compte rendu.

### Projets réalisés

Il est proposé à la CLDR de rajouter 3 projets dans cette catégorie

- *1.4 Amélioration de la communication de la Commune*

Johan explique qu'en 2021, le site internet a complètement été refait pour garantir une meilleure lisibilité et plus grande intuitivité. Une nouvelle application mobile pour GSM, *Engis en poche*, permet de se tenir informé de toutes les actualités communales. La page Facebook est également gérée de façon beaucoup plus proactive, et la Commune réfléchit à l'utilisation prochaine d'Instagram.

Bien que la communication reste un chantier constamment à renouveler et à améliorer, il est proposé aux membres de considérer ce projet comme terminé.

- *1.8 Etablissement d'un plan d'aménagement et de gestion des espaces verts*

La Commune s'est engagée volontairement et pleinement dans la démarche 0 phyto. Aucun produit phytosanitaire n'est donc plus utilisé sur le territoire communal. Bien qu'occasionnant plus de travail, c'est une réelle révolution des mentalités que la Commune propose à travers cette démarche. Elle n'est cependant pas toujours bien comprise par certains habitants pour lesquels une herbe indésirable est synonyme de laisser-aller : il s'agira de communiquer mieux encore sur cette thématique

- *1.11 Intégration paysagère et développement de la nature dans les zonings*

Il s'agit ici d'une démarche réalisée en étroite collaboration avec la SPI, propriétaire des zonings et le service Cadre de vie. La Spi a défini une charte d'embellissement des zones industrielles et la Commune impose des aménagements de verdurisation dans le cadre de l'instruction des permis.

Le RAVeL traversant le zoning a également été aménagé grâce à des plantations et à l'installation de mobilier de convivialité. Ici encore, il s'agit d'un projet de longue haleine et toute nouvelle demande de permis fera l'objet de négociation avec les industriels pour y inclure des aspects nature. Il est cependant proposé de le considérer comme terminé.

A l'unanimité, la CLDR accepte que ces trois projets soient repris parmi les projets terminés.

### Projets en cours

- Le projet *3.19 Réalisation d'un aménagement pour les jeunes en adéquation avec les besoins identifiés dans le cadre de l'enquête jeune* a été initié par le Centre culturel, sur l'instigation du Collège. L'idée est de réaménager le terrain situé à côté de l'école des Fagnes, propriété de Meuse Condroz Logement, avec la collaboration des enfants de la Commune (Conseil des jeunes, Maison des Jeunes) et les habitants du quartier des Fagnes.

Le projet reste encore à construire, mais la volonté est exprimée d'arriver assez rapidement à des résultats concrets, quitte à ce que ces aménagements se fassent de manière progressive.

L'apport concret de la CLDR reste encore à définir, mais il est certain qu'elle sera invitée à donner ses impressions sur les idées récoltées par les organisateurs que M. Willems, du Centre culturel viendra présenter lors d'une prochaine réunion.

Ce bilan est approuvé par les membres de la CLDR. Le tableau récapitulatif mis à jour est joint en annexe de ce compte-rendu.

## **2.4. Suivi du PCDR et propositions d'actions**

### **2.4.1. Projet Covoit'stop**

En raison de la situation sanitaire, le projet n'a pas avancé. Une communication coordonnée avec les autres communes participantes semble primordiale, mais n'était pas à l'ordre du jour des priorités, d'autant plus qu'on ne peut pour le moment accueillir un autostoppeur dans sa voiture.

Les points d'attention listés l'année passée restent donc d'actualité :

- Le point prévu à Hermalle n'est pas idéalement situé et devrait être déplacé au niveau du « Batty ».
- Une carte reprenant la localisation des différents arrêts serait souhaitée dans la communication.
- Les membres de la CLDR rappellent leur souhait d'être associés à la démarche de communication en organisant des séances d'information ou en expliquant la démarche en distribuant les prospectifs explicatifs.

### **2.4.2. Action Bewapp**

Originellement prévue en mars, l'opération Bewapp a été déplacé au mois de septembre. Malgré la communication autour de l'événement, la participation a été moindre cette année (4 équipes)

Le Collège avait donné son accord pour faciliter l'inscription des citoyens comme Ambassadeurs de la propreté. Malgré l'appel à bénévoles dans le journal communal, il n'y a eu aucune inscription.

### **2.4.3. Commission sentiers**

Bien que moins active, Michel THOMAS informe que la Commission sentiers a mené pas mal d'actions cette année.

Le sentier n°26 a été défriché pour être intégré dans une boucle de 4km assez « sportive ». La prochaine étape sera le balisage.

Les 3 circuits de balade sont bien dégagés et bien entretenus, même si à de rares endroits la signalisation semble avoir disparu.

Le jugement concernant le sentier Ronheu a été rendu : la Commune dispose d'une servitude de passage d'1m et doit mettre en place des aménagements et une signalisation spécifique en limitant l'accès aux piétons.

Enfin, les négociations avec un exploitant agricole pour emprunter un sentier aux Fontaines sont moins faciles que prévu.

### **2.4.4. Espace convivial à Clermont**

La convention réalisation a été reçue en octobre 2020, avec une promesse de subside de 786.000€.

L'ouverture des offres concernant l'adjudication des travaux est prévue dans les semaines à venir. Les travaux débiteront dans le courant 2021.

#### Réactions :

- Un participant propose que le calendrier des travaux soit planifié avec la direction de l'école pour générer le moins de nuisances possibles. C'est effectivement souhaitable, mais les délais sont assez serrés et il faut arriver à respecter le planning dans l'organisation des phases du chantier.

Le « comité de suivi » qui réfléchira à une charte de fonctionnement du lieu afin que la cohabitation avec les riverains se passent au mieux est toujours d'actualité. Le Collège doit encore définir les balises dans lesquelles ce travail s'inscrira.

#### **2.4.5. Parcours vita**

Le permis d'urbanisme a été octroyé en octobre 2020, et une convention ratifiée avec la société Dumont-Wautier pour pouvoir faire passer le tracé sur du terrain leur appartenant.

Les travaux débuteront probablement à l'été 2021. Ils nécessiteront le passage de gros engins qui risquent d'occasionner certains dégâts bien que les travaux se limiteront à aménager les espaces où s'implanteront les modules..

Il ne semble donc pas utile de déjà définir avec précisions les actions du futur GT Nature. Par contre, une première visite du site avant le début des travaux permettra de définir les éventuels éléments qu'il faudra à tout prix conserver.

L'accompagnement de la section « Guide nature » de Huy a été proposé aux formateurs qui se sont montrés assez enthousiastes. L'évolution des conditions sanitaires aura naturellement un impact sur leur disponibilité.

#### Réactions :

- Le tracé de la balade d'Engis pourrait y être déplacé, plutôt que d'emprunter le quartier des Fagnes.

#### **2.4.6. Signalisation des entrées de village améliorant l'image de la Commune**

Après une période d'inactivité pour s'assurer que le projet restait bien finançable, la dynamique a été relancée. Une réunion de coordination avec les pouvoirs subsidiants sera organisée dans les prochaines semaines. Les différentes étapes que doit suivre un projet faisant l'objet d'une convention en développement rural seront rappelées lors de la prochaine réunion.

La CLDR aura par la suite à se positionner sur l'avant-projet qui sera présenté par le bureau Fourneau.

#### **2.4.7. Implication des citoyens dans les projets d'énergies renouvelables**

Maxime ANDRIEN explique la genèse d'une nouvelle coopérative citoyenne sur le territoire communal : vent d'enfan (<https://ventdenfan.be/>)

Comme son nom l'indique, celle-ci a pour volonté de mobiliser l'épargne citoyenne pour financer un projet éolien à Ehein, qui concernera les communes d'Engis, Nandrin, Flémalle, Antisnes et Neupré (ENFAN).

La levée de capitaux a pour objectif d'atteindre la somme de 900.000€, à raison de 125€ la part. Des réunions d'informations visant à sensibiliser les citoyens sont organisées périodiquement, et l'information est relayés par les média communaux.

Cette opération doit être terminée en août 2021, ce qui rend une implication organisée de la CLDR difficile, mais c'est exactement le genre de projet qu'elle pourrait soutenir.

Par ailleurs, la Commune s'est engagée dans la démarche POLLEC (<https://energie.wallonie.be/fr/pollec.html?IDC=9178>) et doit remettre pour l'automne 2021 son PAEDC (Plan d'action Energie Durable et Climat), document qui décrit avec précision les mesures concrètes qui seront mises en place sur le territoire communal.

Maxime, qui est en charge de ce dossier, en fera une présentation à la CLDR en Novembre afin de déterminer si des synergies avec les projets du PCDR peuvent être envisagées.

#### **2.4.8. Installation de l'accès internet dans toutes les infrastructures publiques**

L'informaticien de la Commune a été bien occupé cette année pour renforcer les systèmes informatiques et permettre le travail à distance pour l'ensemble du personnel communal. Il est prévu de finaliser ce projet dans le courant de l'année 2021 ; la commune bénéficie d'un délai supplémentaire accordé en raison de la pandémie actuelle.

#### **2.4.9. Coloration de façades**

La phase 2 du projet mené par l'asbl Environnement est en cours et les travaux d'embellissement débiteront sous peu pour les bâtiments situés du côté de l'entreprise Prayon.

### **3. PROGRAMMATION POUR LES ANNÉES À VENIR**

Il n'y aura pas de nouvelle demande de convention cette année. Un dernier grand projet qui pourrait être mené dans le cadre de ce PCDR pourrait concerner la réalisation d'une maison rurale dans un lieu existant à Hermalle-sous-Huy.

Le Collège souhaite pouvoir faire mûrir encore un peu le projet avant de le proposer à la CLDR.

Un membre propose, dès que les conditions le permettront, d'organiser une marche gourmande permettant de faire découvrir les différents circuits de balade.

Le Président clôt la séance vers 21h30 en espérant que les prochaines réunions puissent se faire en présentiel, et en soulignant les nombreux beaux projets qu'il reste à mener.

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Marc Van den Broeck (FRW)

---

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, veuillez contacter  
Marc VAN DEN BROECK (FRW) au 019/58.93.27 ou [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be)  
Christelle SMAL au 04/259. 8911 ou [christelle.smal@engis.be](mailto:christelle.smal@engis.be)  
Maxime ANDRIEN au 04/259.89.11 ou [maxime.andrien@engis.be](mailto:maxime.andrien@engis.be)*

---